

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 31 MARS 2022**

DEL-2022-64

L'An deux mille vingt-deux, le trente et un mars, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 24/3/2022, s'est réuni 'Salle du Bureau' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

MM. BOUVARD, OBERLI.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER, TARAGON.

MM. GILLET, MATHIAN, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, JAILLET, PERINEL, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25
Présents : 16
Représentés par mandat : 3

Objet : COMMUNES D'ARCHAMPS, CHAUMONT, CHEVALINE, FAUCIGNY, FAVERGES-SEYTHENEX, LOISIN, PRESILLY, THONES, VANZY ET VILLY-LE-BOUVERET - SERVICE MUTUALISE DE CONSEIL EN ENERGIE - NOUVELLES CONVENTIONS D'ADHESION AU SERVICE

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE a mis en place un service mutualisé de Conseil en Energie auprès des collectivités.

Les modalités d'exercice de ce service sont définies dans le cadre d'une convention d'adhésion entre le SYANE et la commune, établie pour une durée de 4 ans.

La contribution annuelle appelée auprès des communes s'élève à 0,80 € /an /habitant DGF, en application de la délibération du Comité syndical du 9 décembre 2021.

Les collectivités suivantes souhaitent adhérer au service de Conseil en Energie :

Code INSEE	Nom de la commune	Nombre d'habitants DGF année N-1	Montant de la contribution communale annuelle
74016	ARCHAMPS	2977	2.381,60 €
74065	CHAUMONT	561	448,80 €
74072	CHEVALINE	231	184,80 €
74122	FAUCIGNY	693	554,40 €
74123	FAVERGES-SEYTHENEX	8138	6.510,40 €
74150	LOISIN	1699	1.359,20 €
74126	PRESILLY	1090	872,00 €
74280	THÔNES	7527	6.021,60 €
74291	VANZY	354	283,20 €
74306	VILLY-LE-BOUVERET	630	504,00 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'adhésion au service mutualisé de Conseil en Energie des communes d'ARCHAMPS, CHAUMONT, CHEVALINE, FAUCIGNY, FAVERGES-SEYTHENEX, LOISIN, PRESILLY, THÔNES, VANZY et VILLY-LE-BOUVERET pour une durée de 4 ans,
2. à autoriser le Président à signer les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE